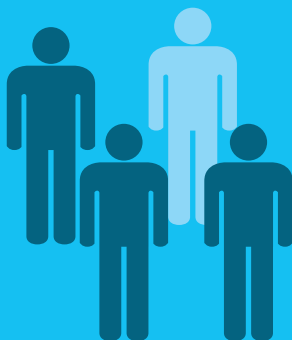
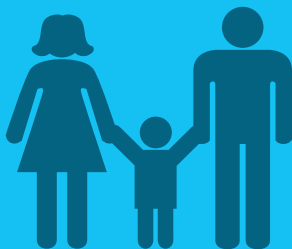




**SOCIÉTÉ POUR
LES PEUPLES
MENACÉS**



Résumé en français, avril 2017 >>>

**Rapport alternatif de la Société pour les peuples menacés
concernant le quatrième rapport de la Suisse sur la mise
en œuvre de la convention-cadre du Conseil de l'Europe
pour la protection des minorités nationales.**

LA SITUATION DES YÉNICHES, SINTÉS ET ROMS

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

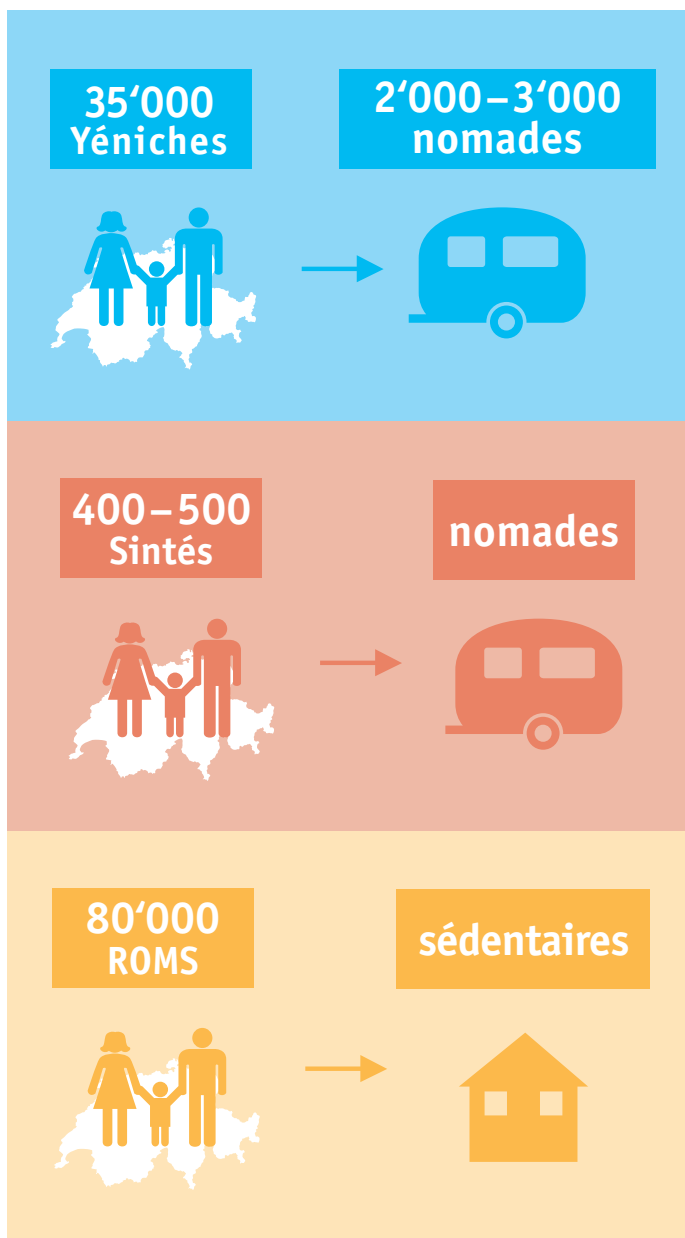
AVRIL 2017

La situation des Yéniches, Sintés et Roms

La Suisse a ratifié en 1998 la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales. A l'heure actuelle, on compte parmi ces minorités nationales les membres de certaines minorités linguistiques comme les Yéniches, les Sintés et les Manouches ainsi que des membres de la communauté juive. En 2015, des organisations roms ont déposé une demande afin que les Roms soient également reconnus en tant que tel ; cette dernière est en cours d'examen.

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe évalue périodiquement la mise en œuvre de la convention-cadre. En février 2017, dans le cadre de ce contrôle périodique, le Conseil fédéral a publié son quatrième rapport sur la mise en œuvre de la convention-cadre. Jusqu'à présent, après chaque cycle de contrôle, le Comité des ministres a particulièrement pointé du doigt la situation des Yéniches, Sintés, Roms et de ce que l'on appelle les « gens du voyage » et rédigé des résolutions visant à améliorer la situation de ces minorités.

Yéniches, Sintés et Roms en Suisse : les chiffres sont estimatifs.



En complément du rapport officiel de la Suisse, la Société pour les peuples menacés (SPM) a rédigé un rapport alternatif, qui évalue plus particulièrement la situation des Yéniches, Sintés et Roms en Suisse.

Selon le constat de la SPM et de ses organisations partenaires, il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines pour que la convention-cadre soit mise en œuvre avec efficacité. Qu'il s'agisse de la minorité des Roms (processus de reconnaissance en cours) ou de celles des Yéniches et des Sintés, déjà reconnues, leurs membres sont traité-e-s comme des étrangers/ères et sont victimes d'une discrimination structurelle, de stigmatisation et de racisme alors qu'ils et elles font partie de la réalité suisse depuis plusieurs siècles. Cette situation est en contradiction directe avec les droits des minorités que la convention-cadre est censée protéger.

Domaines problématiques : politique, médias, formation et police

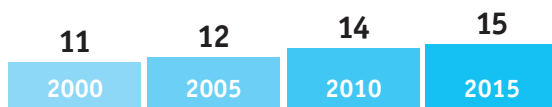
En ratifiant la convention-cadre, la Suisse s'est engagée à empêcher toute forme de discrimination en rapport avec l'appartenance à une minorité nationale.

La discrimination des Yéniches, Sintés et Roms est toutefois bien réelle en Suisse :

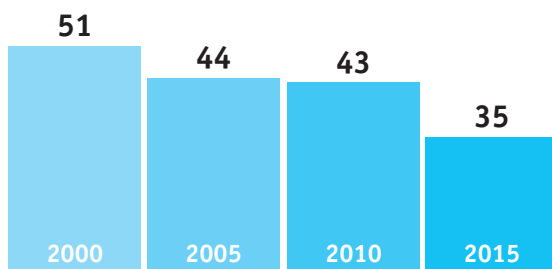
- ils/elles font l'objet d'un plus grand nombre de contrôles arbitraires de la part de la police par rapport à la moyenne et subissent un harcèlement injustifié ;
- dans de nombreux médias, les propos à leur égard sont généralisants et unilatéraux ; la parole n'est quasiment jamais donnée aux Roms, Sintés et Yéniches ;
- ces dernières années en particulier, le nombre des déclarations racistes et discriminatoires à l'encontre des membres de ces minorités a augmenté, y compris dans la classe politique.

La ratification de la convention-cadre implique également pour la Suisse l'engagement de promouvoir l'établissement de conditions permettant aux personnes appartenant à une minorité nationale d'entretenir et de développer leur culture et de maintenir les éléments essentiels de leur identité. Cependant, celles et ceux qui vivent de façon nomade au sein de ces minorités, ne peuvent pas entretenir et développer leur culture en raison du manque d'aires de séjour et de transit, dont le nombre n'a cessé de diminuer ces 15 dernières années.

AIRES DE SÉJOUR



AIRES DE TRANSIT



La Suisse s'est par ailleurs engagée à faire en sorte que les membres de minorités nationales participent pleinement à la vie culturelle, sociale et économique du pays. L'intégration politique des Yéniches, Sintés et Roms laisse toutefois à désirer : ils et elles ne sont pas suffisamment représenté-e-s au sein des commissions politiques et ne sont associé-e-s qu'occasionnellement aux processus de décision.

En outre, la convention-cadre énonce que la Suisse est tenue de prendre des mesures dans le domaine de la formation et de la recherche afin de promouvoir la connaissance de la culture, de l'histoire, de la langue et de la religion des minorités nationales et des groupes majoritaires. Or, l'histoire et la culture des Yéniches, Sintés et Roms ne sont que marginalement enseignées dans les écoles suisses. Le thème de la « politique tzigane » de la Suisse ne figure pas dans le programme scolaire obligatoire et seuls des contenus limités sont transmis sur les cultures respectives de ces minorités. Il en résulte qu'aujourd'hui encore, clichés et préjugés continuent de circuler sans être remis en cause.



Recommandations de la SPM

Le rapport alternatif de la SPM montre qu'une mise en œuvre réussie et effective de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales suppose de prendre des mesures dans divers domaines. **La SPM formule par conséquent les recommandations suivantes à l'intention de la Suisse.**

Reconnaissance des Roms : les Roms doivent être reconnu-e-s en tant que minorité nationale au sens de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le romani, la langue des Roms et des Sintés, comme une langue minoritaire « dépourvue de territoire ».

Infrastructure : il convient de mettre à la disposition de toutes les communautés nomades un nombre suffisant d'aires de séjour et de transit. Par ailleurs, il convient de mettre un terme aux interdictions de stationnement à l'encontre des groupes nomades étrangers.

Antitsiganisme : l'antitsiganisme doit être considéré comme une forme spécifique de racisme et condamné publiquement. Il convient de mettre en place des mesures claires visant à le combattre dans la politique, dans les médias et dans la société.

Profilage racial : des mesures contre le profilage racial des Yéniches, Sintés et Roms sont à prendre sans délai.

Politique : la représentation systématique des Yéniches, Sintés et Roms dans les processus de décision aux niveaux fédéral, cantonal et communal doit être garantie.

Formation : l'histoire et les cultures respectives des Yéniches, Sintés et Roms doivent être intégrées dans les programmes d'enseignement et dans les manuels scolaires cantonaux. Il faut en outre revenir publiquement sur la « politique tsigane » de la Suisse.

Holocauste : le 2 août, l'International Roma Holocaust Memorial Day (journée internationale de commémoration de l'holocauste rom), doit être reconnu en tant que journée de commémoration afin de donner un signal contre la discrimination continue à l'encontre des Yéniches, Sintés et Roms.

Culture : il convient de promouvoir les cultures des Yéniches, Sintés et Roms et de les reconnaître comme un élément important de la diversité culturelle de la Suisse.

IMPRESSUM

Société pour les peuples menacés

Schermenweg 154, CH-3072 Ostermundigen

Tél. 031 939 00 00 / info@gfbv.ch / www.gfbv.ch

Dons : Banque Cantonale Bernoise BEKB : **IBAN CH05 0079 0016 2531 7232 1**

A PROPOS DE NOUS

La Société pour les peuples menacés (SPM) est une organisation internationale de défense des droits humains qui s'engage en faveur des minorités et des peuples autochtones. Elle documente les violations des droits humains, informe et sensibilise l'opinion publique et représente les intérêts des personnes concernées face aux autorités et aux décideurs politiques.

La SPM soutient par ailleurs les initiatives locales pour le renforcement des droits des minorités et des peuples autochtones et collabore au niveau national et international avec des organisations et des personnes qui poursuivent des buts similaires.

Elle a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) ainsi qu'auprès du Conseil de l'Europe.



www.gfbv.ch